

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Conditionneur d'aérofrein**

Code(s) du produit

: Codes de produit USA: 00157, 90157, 00158, 90158, 00159
Codes de produit canadien: Aucun connu.

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Automobile - Système de freinage Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique

: Alcool

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

FPPF Chemical Company, Inc.

117 West Tupper Street
Buffalo, NY, USA 14201

Numéro de téléphone du fabricant

: 1-800-735-3773

No. de téléphone en cas d'urgence

: Chemtrec 1-800-424-9300 (aux États-Unis); Chemtrec 703-527-3887 (extérieur des É.-U.).

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Consulter le fabricant.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide transparent incolore.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification

Liquides inflammables - Catégorie 2

Toxicité aiguë Oral(e) Catégorie 3

Toxicité aiguë Dermale Catégorie 3

Toxicité aiguë Inhalation Catégorie 3

Domage/irritation de l'œil - Catégorie 2A

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables

Toxique en cas d'ingestion.

Toxique par contact avec la peau.

Toxique par inhalation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les nerfs optiques en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone ou de la poudre chimique pour éteindre. En cas d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Conserver le récipient bien fermé.

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Autres dangers

Aucune classe de danger définie par OSHA.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification: Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. Les vapeurs risquent de causer des feux à inflammation instantanée. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. L'ingestion peut causer une irritation gastrointestinale, la nausée et la diarrhée. Peut provoquer une irritation de la peau. Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration</u>
Méthanol	Carbinol Hydrate de méthyle Alcool méthylique	67-56-1	99.0 - 100.0

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'être dirigé à le faire par un personnel médical qualifié. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Toxique par inhalation. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'inhalation des vapeurs de méthanol risquent de causer des effets visuels, incluant l'irritation, une vision floue et la cécité. <??????> Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central. Risque d'avoir comme conséquence l'inconscience et possiblement le décès.
- Toxique par contact avec la peau. Risque d'être absorbé par la peau, produisant des symptômes semblables à l'ingestion ou l'inhalation.
- Toxique en cas d'ingestion. Risque d'être mortel ou de causer la cécité en cas d'ingestion de quantités suffisantes. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. "Le méthanol, si avalé, met en danger la vie de la personne." Risque d'avoir comme conséquence l'inconscience et possiblement le décès. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
- Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, de la douleur, le larmoiement et/ou des changements au niveau de la vision (vision floue). Le Méthanol est reconnu pour causer sensiblement l'irritation de l'oeil et possiblement la cécité.
- Susceptible de nuire au fœtus. Peut causer des effets foetotoxiques (toxique pour le fœtus pendant les derniers stades de la grossesse, souvent par le placenta) et des effets tératogènes (causant des malformations du fœtus), sur la base des informations animales.
- Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque avéré d'effets graves pour les nerfs optiques en cas d'ingestion. Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire. Les symptômes peuvent inclure des modifications au poids de l'organe.
- L'exposition continue à des concentrations élevées de vapeurs peut causer maux de tête, étourdissements, nausée, dépression du système nerveux central et narcose. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de la même façon qu'une intoxication au méthanol. Un examen médical immédiat est requis. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau afin d'éviter de répandre la matière brûlante.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeurs très inflammables Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. La vapeur risque de se déplacer sur une longue distance jusqu'à une source d'inflammation et de causer un retour de flamme. Le produit peut s'enflammer lors d'une exposition à la chaleur, aux étincelles et à une flamme directe. La matière flotte sur l'eau et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Liquides inflammables - Catégorie 2

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; formaldéhyde; vapeurs et fumées irritantes .

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Empêcher l'eau d'écoulement provenant de l'extinction d'un feu ou de dilution de s'infiltrer dans les égouts, les drains, les réserves d'eau potable ou tout autre cours d'eau naturel. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltrer dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Mettre à la terre contenants et équipements de transfert pour éviter l'accumulation de statique. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : En cas d'accident durant le transport aux États-Unis communiquez avec CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou International au 1-703-527-3887. Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).

Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Méthanol (5000 lbs / 2270 kg)

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir éloigné de la chaleur, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Conditions d'un stockage sûr

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Oxydants forts; Peroxyde d'hydrogène; les métaux réactifs ;Acides .

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>				
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Méthanol	200 ppm (peau)	250 ppm (peau)	200 ppm (260 mg/m ³)	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

- : Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

- : Porter des gants/des vêtements de protection. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux/du visage

- : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

- : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** : Liquide clair incolore.
- Odeur** : Faible. Odeur d'alcool.
- Seuil olfactif** : P/D
- pH** : P/D
- Point de fusion/point de congélation** : -144.04°F (-97.8°C)évalué

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**

: 148.6°F (64.7°C)

Point d'éclair : 12°C / 54°F**Point d'éclair, méthode** : Coupelle fermée, Tag**Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)**

: 3.5

inflammabilité (solide, gaz) : S/O**Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)**

: 5.5%

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: 36.5%

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.**Propriétés explosives** : Non-explosif**Tension de vapeur** : 96mm Hg**Densité de vapeur** : 1.1**Densité relative / Poids spécifique**

: 0.8

Solubilité dans l'eau : Complet**Autres solubilité(s)** : P/D**Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile**

: P/D

Température d'auto-inflammation

: 464°F (240°C)évalué

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : 0.75mm²/s at20°C**Matières volatiles (% en poids)**

: 100%évalué

Composés organiques volatils (COV)

: 100%évalué

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: P/D

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité** : N'est normalement pas réactif.**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.**Risque de réactions dangereuses**

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter le contact avec les matières incompatibles.**Matériaux incompatibles** : Oxydants forts; Peroxyde d'hydrogène; les métaux réactifs ;Acides .**Produits de décomposition dangereux**

: Aucun rapporté par le fabricant. Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée
: OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- : Toxique par inhalation. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'inhalation des vapeurs de méthanol risquent de causer des effets visuels, incluant l'irritation, une vision floue et la cécité. <??????> Risque d'avoir comme conséquence l'inconscience et possiblement le décès.

Signes et symptômes - ingestion

- : Toxique en cas d'ingestion. Risque d'être mortel ou de causer la cécité en cas d'ingestion de quantités suffisantes. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. "Le méthanol, si avalé, met en danger la vie de la personne." Risque d'avoir comme conséquence l'inconscience et possiblement le décès. L'ingestion peut causer une irritation gastrointestinale, la nausée et la diarrhée.

Signes et symptômes - peau : Toxique par contact avec la peau. Risque d'être absorbé par la peau, produisant des symptômes semblables à l'ingestion ou l'inhalation.

Signes et symptômes - yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, de la douleur, le larmoiement et/ou des changements au niveau de la vision (vision floue). Le Méthanol est reconnu pour causer sensiblement l'irritation de l'oeil et possiblement la cécité.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Cause la dépression du système nerveux central. L'inhalation des vapeurs de méthanol risquent de causer des effets visuels, incluant l'irritation, une vision floue et la cécité. Risque avéré d'effets graves aux nerfs optiques en cas d'ingestion. Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer le dégraissage qui aura comme conséquence une irritation et possiblement la dermatite.

Mutagénicité

- : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

- : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).
Classification: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B Susceptible de nuire au fœtus. Le méthanol a été reconnu pour produire la fétotoxicité chez l'embryon ou le fœtus chez les animaux de laboratoire.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification: Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 1
 Risque avéré d'effets graves aux nerfs optiques en cas d'ingestion. L'inhalation des vapeurs de méthanol risquent de causer des effets visuels, incluant l'irritation, une visions floue et la cécité.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

: L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

Substances synergiques

: Pas disponible.

Données toxicologiques

: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<u>Nom chimique</u>	CL50(4hr)	DL50	
	<u>inh, rat</u>	<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Méthanol	> 5000 ppm/6H (4.1 mg/L/4H (vapeur))	La dose létale pour l'humain est estimé à: 300 - 1000 mg/kg	> 393 mg/kg (Singe)

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Méthanol	67-56-1	15 400 mg/L (Crapet arlequin)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Méthanol	67-56-1	> 10 000 mg/L (daphnie magna)	208 mg/L (QSAR)	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Méthanol	67-56-1	22 000 mg/L/96hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le méthanol est facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Méthanol (CAS 67-56-1)	-0.74	P/D

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.





Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1230	METHANOL	3	II	 
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG.				
Les États-Unis (DOT)	UN1230	METHANOL	3	II	 
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: (5000 lbs / 2270 kg) Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG.				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flammes nues. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

: Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas disponible.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Méthanol	67-56-1	Oui	5000 lbs / 2270 kg	Aucun.	Oui	No

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque d'incendie; Danger aigu pour la santé; Danger chronique pour la santé Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux. .

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Méthanol	67-56-1	Non	Développementale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Tous les ingrédients sont présents sur la liste DSL. Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Méthanol	67-56-1	200-659-6	Present	Présent	(2)-201	KE-23193	Present	HSR001186

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ETA: Estimation toxicité aiguë
- CA: California
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- SNC: Système nerveux central
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- DOT: Department of Transportation
- CE50: Concentration effective 50%.
- EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
- CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
- EPA: Environmental Protection Agency
- HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes
- IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Inh: Inhalation
 KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
 KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale
 MA: Massachusetts
 MN: Minnesota
 MSHA: Mine Safety and Health Administration
 S/O: Sans objet
 P/D: Pas disponible
 NFPA: National Fire Protection Association
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
 NJ: New Jersey
 NOEC: Concentration sans effet observé
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PA: Pennsylvania
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
 RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
 RI: Rhode Island
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
 FDS: Fiche de données de sécurité
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
 TPQ: Threshold Planning Quantity
 TSCA: Toxic Substance Control Act
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références :

- : L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), base de données CInfoWeb, 2010 (CHEMINFO, HSDB et RTECS).
- Agence européenne des produits chimiques, de la législation de classification 2015 OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2015
- Limites nationales d'exposition professionnelle
- Fiche signalétique du fabricant.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 05/31/2015

Autres considérations spéciales pour une manipulation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p><u>Préparée pour:</u> FPPF Chemical Company, Inc. 117 West Tupper Street Buffalo, NY, USA 14201 Telephone: 1-800-735-3773 Adresser toutes les requêtes à FPPF Chemical Company.</p>	
<p><u>Préparée par:</u> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par FPPF Chemical Company, Inc. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

produit. ICC Centre de Conformité Inc et FPPF Chemical Company, Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et FPPF Chemical Company, Inc.

FIN DU DOCUMENT